

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 22 septembre au 13 octobre 2021**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Carrières souterraines de Vouvray-sur-Huisne »**

Deux observations sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Carrières souterraines de Vouvray-sur-Huisne » ont été émises lors de la phase de consultation du public.

Une observation porte sur la chasse et n'a pas de lien avec l'objet de l'arrêté. La seconde porte sur la directive des zones Natura 2000 pour sauvegarder la biodiversité. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.